

Sac ados 91 LE BON PLAN vacances !



Sac ados France (16 à 20 ans inclus)
DOSSIER DE PRÉSENTATION
ET DE CANDIDATURE "JEUNES"

TITRE DU PROJET :

**LISTE DES PIÈCES OBLIGATOIRES À FOURNIR
PAR CHAQUE MEMBRE DU GROUPE QUI DEMANDE UN SAC ADOS**

- Fiche Individuelle à remplir (pour chaque membre du groupe qui demande un sac ados majeur ou mineur)
- Photocopie d'un justificatif d'identité
- Photocopie d'un justificatif de domicile en Essonne de moins de trois mois (uniquement quittance de loyer ou facture d'énergie - pas de facture de téléphone mobile) accompagné le cas échéant d'une copie du livret de famille ou de la copie de la décision de placement en Essonne d'un mineur demandeur relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance. Ne seront pas acceptées les attestations d'hébergement.
- Convention d'accord parental pour les mineurs
- Photocopie du livret de famille OU de la pièce d'identité des parents pour les mineurs
- Photocopie d'une attestation de responsabilité civile pour le jeune (pour les majeurs mariés et/ou ayant des enfants)
- Photocopie du permis de tous les conducteurs
- Photocopie de l'assurance automobile en cours de validité
- Photocopie de la carte grise du OU des véhicules
- Un justificatif attestant de l'effectivité du séjour (réservation des billets de transport, hébergement...)

L'opération Sac ados 91 s'adresse aux jeunes Essonnais souhaitant mettre en œuvre, seuls ou en groupe, un 1^{er} projet de vacances autonomes en France (jeunes âgés de 16 à 20 ans inclus), ou un nouveau projet de vacances dans l'Union Européenne (pour les 18/22 ans inclus) du 15 juin au 30 septembre. Pour mettre en place cette opération, le Conseil général a choisi de confier aux structures jeunesse locales (associations, services jeunesse des communes de l'Essonne, Points et Bureaux d'Information Jeunesse...) l'accompagnement et la pré-sélection des projets. Pour ce faire, il attribue chaque année aux structures candidates à l'opération un nombre déterminé de Sacs à redistribuer aux jeunes résidant sur le territoire de la structure.

L'aide apportée par l'opération Sac ados 91 consiste en :

- un accompagnement : les structures partenaires vous suivent tout au long du montage de votre dossier, vous conseillent, vous encadrent et pré-sélectionnent les projets qui verront le jour ;
- une aide matérielle et financière : le Conseil général de l'Essonne, initiateur de l'opération, fournit des sacs à dos aux candidats retenus (des sacs à dos de transport pour la France, des sacs de randonnée pour l'Union Européenne). Ces sacs comportent un chéquier vacances composé de chèques vacances (110 €), chèques alimentation (40 €), chèques lire (10 €), d'une assurance responsabilité civile (pour les jeunes majeurs et sans enfants), d'une assurance assistance et rapatriement et d'un kit vacances (kit sécurité voiture, préservatifs, tickets téléphones, cartes routières...).

CANDIDATER POUR UN PROJET SAC ADOS FRANCE

Pour qui ?

Le nombre de sacs étant limité, le Conseil général s'est fixé pour objectifs de faire partir :

- les jeunes âgés de plus de 16 ans et de moins de 21 ans au jour du départ,
- les jeunes n'ayant jamais bénéficié du dispositif (France ou Europe).

Le Conseil général, avec les structures jeunesse locales, s'est également engagé dans une démarche visant à favoriser le départ du public le plus éloigné des vacances (les mineurs, les filles, les jeunes les plus défavorisés ou n'ayant pas l'occasion de partir seuls en vacances).

Pour formuler votre projet, vous devez :

- ⇒ résider dans une commune où le dispositif est relayé par une structure jeunesse locale (liste disponible sur www.essonne.fr).
Si votre commune ne dispose pas d'une structure jeunesse relais, rapprochez vous de la structure jeunesse la plus proche de chez vous. Elle pourra accompagner votre projet grâce à des Sacs ados supplémentaires fournis par le Conseil général ;
- ⇒ partir seul ou en groupe pour une durée minimale de 2 nuits.

Si les membres du groupe ne résident pas tous dans la même commune, vous devez préparer un dossier commun (le dossier de candidature) et chaque candidat devra le déposer auprès de la structure jeunesse relais la plus proche de chez lui.

- ⇒ avoir un projet de vacances autonomes et pouvoir en justifier (réservation de train, hébergement...);
- ⇒ compléter le dossier avec votre structure locale* en y incluant toutes les pièces demandées.

Aucun dossier ne pourra être directement déposé au Conseil général.

Les étapes de votre projet

- ⇒ Votre structure locale instruira votre projet selon les critères fixés, d'une part par le Conseil général, et d'autre part par elle-même. Elle pourra ainsi vous demander de défendre votre projet devant une commission locale de sélection.
- ⇒ Le Conseil général vérifiera l'éligibilité de votre projet au dispositif et communiquera à son assureur vos coordonnées, les dates et lieux de votre séjour.
- ⇒ Le Conseil général mettra à disposition de votre structure locale les sacs à dos et les chèquiers vacances qu'elle-même vous remettra impérativement 48h avant votre départ. A ce titre, aucun sac ne pourra être directement retiré au Conseil général par les jeunes ou ne pourra être remis après le départ.

Tout séjour se déroulant en dehors des dates indiquées dans le dossier ou en dehors de l'itinéraire indiqué ne sera pas couvert par l'assurance Sac ados.

*** Attention - les dossiers n'ayant pas fait l'objet d'un échange et d'un travail avec la structure locale seront rejetés.**

«TITRE DU PROJET»

À COMPLÉTER PAR LE GROUPE :

Nombre total de membres du groupe : (maximum 6/dossier)

- **dont nombre de filles :**

- **dont nombre de mineurs :**

- **dont nombre de demandes de Sacs ados :** **(joindre obligatoirement une
fiche individuelle placée en annexe par demandeur de Sacs ados)**

SYNTHESE DU PROJET

Période du séjour

Du : / / 2012 Au : / / 2012

Durée du séjour : jours (..... nuits)

Type de séjour (Cochez la case choisie)

Fixe Itinérant

Type de lieu choisi (Cochez la ou les cases choisies, plusieurs réponses possibles)

Mer Campagne Montagne Ville

Principale ville de destination de votre séjour :

Code postal :

Principal mode de transport jusqu'au lieu de séjour (Cochez la case choisie)

Train Voiture Autocar Deux roues
 Auto-stop Randonnée à pied, à cheval... Avion
 Autre :

Mode(s) d'hébergement (Cochez la ou les cases choisies, plusieurs réponses sont possibles)

Camping - emplacements nus (tentes) Camping «en dur» (bungalows, Mobil-home,...)
 Auberge de jeunesse Hôtel Location
 Hébergement amical à titre gratuit et non occupé
 Autre :

Activité principale du groupe durant le séjour (Cochez la case choisie)

Pas d'activité dominante (détente et découverte touristique ponctuelle)
 Activité sportive (initiation ou perfectionnement à une pratique sportive)
 Activité culturelle ou artistique, laquelle ? :
 Autre, précisez :

Avez-vous accès à Internet, au sein de votre structure, pour préparer votre séjour ?

Oui Non

Avez-vous accès à Internet, en dehors de votre structure, pour préparer votre séjour ?

Oui Non

BUDGET PRÉVISIONNEL DU GROUPE

Nombre de membres du groupe :

Nombre de jours de vacances :

Destination :

DÉPENSES			RECETTES		
Poste	Par pers.	Pour le groupe	Poste	Par pers.	Pour le groupe
TRANSPORT			SAC ADOS 91		
Aller			Chéquier vacances	150	
Retour					
Sur place					
Autres (précisez)					
TOTAL TRANSPORT			TOTAL CHÉQUIERS VACANCES		
HÉBERGEMENT			AUTRES AIDES AU DÉPART (précisez)		
Camping					
Hôtels, Clubs vacances					
Location					
Hébergement gratuit					
Autres (précisez)					
TOTAL HÉBERGEMENT			TOTAL AIDES AU DÉPART		
ALIMENTATION			APPORT PERSONNEL		
Petit déjeuner			Famille		
Déjeuner			Salaire		
Dîner			Economies		
Autres (précisez)			Autre (précisez)		
TOTAL ALIMENTATION			TOTAL APPORT PERSONNEL		
ACTIVITÉS/LOISIRS			ACTION D'AUTOFINANCEMENT		
Sport, festival...					
Location de matériel					
Autres (précisez)					
TOTAL ACTIVITÉS/LOISIRS			TOTAL ACTIONS D'AUTOFINANCEMENT		
FRAIS DIVERS			AUTRES RECETTES		
Achat de matériel et fournitures					
Charges administratives					
Téléphone					
Photos					
Autres (précisez)					
TOTAL FRAIS DIVERS			TOTAL AUTRES RECETTES		
TOTAL DES DÉPENSES EN €			TOTAL DES RECETTES en €		

Le total de vos dépenses doit être égal au total de vos recettes.

*Votre projet Sac ados doit être validé par la commission locale puis par le service jeunesse du Conseil général de l'Essonne.
Tenir compte dans l'élaboration du budget que tous les membres du groupe ne seront peut être pas bénéficiaires d'un Sac ados.*

CADRES RÉSERVÉS À LA STRUCTURE LOCALE

Rappel : remise des projets des jeunes au Conseil général avant le retrait des sacs

- **Pour moins de 5 projets 3 jours ouvrables minimum avant le départ,**
- **Au-delà de 5 projets : prévenir le service jeunesse du Conseil général, qui se réserve le droit d'étudier les projets dans un délai de 8 jours ouvrables minimum.**

STRUCTURE LOCALE PRÉSENTANT LE PROJET		
Nom de la structure :		
Commune :		
Téléphone :		Mail :
RÉFÉRENT DU PROJET		
Nom et prénom :		
Fonction :		
Téléphone :		Mail :
Dossier déposé auprès de la structure locale le :	Déposé au Conseil général le :	Date souhaitée de retrait des Sacs ados :
Nombre de Sacs ados validé par la commission locale d'attribution sur vo tre dotation : France <input style="width: 100px; height: 20px;" type="text"/>		Précisez si des Sacs ont été attribués à des jeunes ne résidant pas, sur une commune ou le dispositif Sac ados est relayé : Dotation Conseil général <input style="width: 100px; height: 20px;" type="text"/>

17. Combien de rencontres avec le groupe ont été nécessaires pour aboutir au dossier final

18. Evaluation de l'évolution des capacités des jeunes dans la construction du projet :

Capacités des jeunes à	Niveau* des jeunes	
	avant l'accompagnement	après l'accompagnement
Donner du sens au projet de vacances		
Sélectionner les informations nécessaires au séjour		
Réaliser des choix cohérents pour construire les projets (lieu de séjour, transport, activité, ...) au regard des moyens disponibles		
Organiser le séjour (réservations, locations, ...)		
Anticiper les contraintes de la vie en groupe		
Élaborer un budget prévisionnel cohérent avec le projet		
Anticiper le financement du séjour		

* 1 - N'est pas en capacité de faire seul, nécessite un accompagnement
 2 - Est en capacité de faire partiellement seul, nécessite un réajustement
 3 - Est en capacité de faire seul, ne nécessite pas d'accompagnement

ANNEXE 1 : FICHE INDIVIDUELLE À REMPLIR PAR CHAQUE JEUNE SOLLICITANT UN SAC ADOS

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

CP/Ville : 23. Mail :

Numéro(s) de téléphone : fixe : 25. portable :

TITRE DU PROJET :

Structure auprès de laquelle le projet de séjour a été déposée (voir conditions en p.3) :

Date de naissance : **Âge :** **ans** (voir conditions en page 3)

Vous êtes : (Cochez la case choisie) Une fille Un garçon

Vous vivez actuellement : (Cochez la case choisie)

en logement personnel en foyer de jeunes travailleurs ou autre structure collective
 chez vos parents ou de la famille chez des amis Autre, précisez :

Votre situation scolaire ou professionnelle : (Cochez la case choisie)

Scolaire Etudiant (après le bac) Formation professionnelle
 Salarié à temps plein Salarié en contrats spécifiques (intérim, temps partiel...)
 Sans emploi Autre, (précisez) :

Votre père est : (Cochez la case choisie)

Agriculteur Profession intermédiaire Retraité
 Artisan, commerçant, chef d'entreprise Sans activité professionnelle
 Cadre, profession intellectuelle supérieure Employé Ouvrier

Votre mère est : (Cochez la case choisie)

Agriculteur Profession intermédiaire Retraité
 Artisan, commerçant, chef d'entreprise Sans activité professionnelle
 Cadre, profession intellectuelle supérieure Employé Ouvrier

Partez-vous en vacances ? (Cochez la case choisie)

Plusieurs fois par an Une fois par an Moins d'une fois par an Jamais

Etes-vous déjà parti de façon autonome, c'est-à-dire sans parents, ni animateurs ?

Oui Non

Si vous demandez un 2^e Sac ados France, quelles motivations vous y conduisent? (voir conditions en page 3)

.....
* Attention, une motivation doit être argumentée et sera laissée à l'appréciation de la structure locale et du Conseil général.

Seriez-vous parti(e) sans l'aide financière proposée dans le cadre de l'opération ?

Oui Non

Seriez-vous parti(e) sans l'aide méthodologique proposée dans le cadre de l'opération ?

Oui Non

Signature du demandeur :

Cadre réservé à la Commission locale

Sac ados attribué en Commission locale (cocher la case) Oui Non - motifs :

ANNEXE 2 : CONVENTION POUR LE DÉPART DE MINEURS

Le départ des mineurs en séjours autonomes implique qu'un travail préalable soit réalisé avec les parents ou responsables légaux du jeune bénéficiaire.

Une convention doit être établie entre la structure d'aide qui remet les Sac ados, les parents ou responsables légaux des jeunes mineurs et les jeunes mineurs concernés.

Elle permet de formaliser la définition de l'engagement de la structure d'aide, de ses responsabilités et de celles du jeune et de ses parents ou responsables légaux.

Pour être pleinement valide, cette convention doit impérativement comprendre les documents prévus en annexe.

Entre les soussignés

Dénomination de la Structure d'aide :

Statut :

Adresse :

Représenté(e) par dûment habilité(e) à cet effet

Ci-après : «la Structure d'aide»

ET

Madame

Nom/ Prénom :

Nationalité : Date et lieu de naissance :

Adresse :

ET

Monsieur

Nom/ Prénom :

Nationalité : Date et lieu de naissance :

Adresse :

OU

Dénomination de l'organisme assurant la garde d'un mineur (institution médico-pédagogique, centre de réinsertion,...)

Statut :

Adresse :

Représenté(e) par dûment habilité(e) à cet effet

Ci-après : «les Responsables de la garde»

Les qualités de parent(s) / tuteur(s)-tutrices(s) / autre Responsables de la garde (rayer les mentions inutiles)

(cf. annexe), **de** :

Mademoiselle / Monsieur (rayer les mentions inutiles)

Nom/ Prénom :

Nationalité : Date et lieu de naissance :

Adresse :

Ci-après : «le Bénéficiaire de l'aide»,

Ci-après ensemble «les Parties»

ÉTANT PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT

La structure d'aide conduit un programme d'animation dont l'objet est d'aider les jeunes à s'organiser et à assurer le bon déroulement de leurs vacances de façon autonome et indépendante, sans qu'aucun accompagnement ne soit prévu et organisé pendant les déplacements et sur les lieux du séjour. En particulier, la Structure d'aide n'assure pas l'organisation, ni n'assure le contrôle, permanent ou temporaire, du mode de vie ou des activités des jeunes bénéficiant de l'aide au départ, mais se limite à faciliter matériellement la mise en œuvre de leur projet de vacances. L'intérêt de ce programme consiste à aider des jeunes à changer d'environnement, d'accéder à l'autonomie, et de se responsabiliser vis-à-vis d'eux-mêmes et des autres. Dans le cadre de ce programme d'animation, le projet de vacances proposé par le Bénéficiaire ayant été sélectionné, ce dernier est en droit de bénéficier, sous réserve de l'accord des responsables de la garde, d'une aide de la structure destinée à lui permettre de le réaliser. Cette aide prend la forme d'un Sac ados et d'un chéquier vacances.

Une rencontre a été préalablement organisée entre un représentant de la Structure d'aide et les Responsables de la garde aux fins d'assurer la parfaite information de ces derniers quant aux buts et moyens de l'opération, et de s'assurer de leur consentement à l'aide au départ en vacances du Bénéficiaire.

Il est convenu

ARTICLE 1 : OBJET

L'objet de la présente convention est de définir les droits et obligations respectifs des Parties dans le cadre de l'aide au départ du Bénéficiaire.

• 1-1 : AUTORISATION PARENTALE

Les Parents ou Représentants légaux du mineur, (1) déclarent être titulaires de l'autorité parentale sur le mineur Bénéficiaires de l'aide.

Ils autorisent conjointement le Bénéficiaire à partir en vacances dans le cadre du programme d'aide au départ en vacances réalisé par la Structure Relais, dans les conditions prévues par la présente Convention.

À cet égard, ils reconnaissent qu'à l'occasion de la réunion ayant donné lieu à la signature des présentes, ils ont été pleinement informés des conditions d'imagination, de création, d'organisation, de réalisation et d'exécution des vacances envisagées par leur enfant mineur. Dans l'hypothèse où pour quelque raison que ce soit, un seul parent se présente au jour de la signature de la convention. Si ce dernier atteste du fait que l'autre parent titulaire de l'autorité parentale est dans l'impossibilité de se déplacer audit rendez-vous de renseignement et de signature, il convient avant qu'il signe ladite convention qu'il inscrive à côté de sa signature et de manière manuscrite la mention suivante :

« Je soussigné(e) Madame ou Monsieur Prénom NOM certifie informer sans délai Monsieur ou Madame prénom NOM, père ou mère du prénom NOM du Bénéficiaire, de la participation de notre enfant mineur au projet sac Ados, des conditions de la réalisation de ce projet, son organisation et son exécution ».

• 1-2 : ABSENCE D'ENCADREMENT

Il est expressément stipulé que la Structure d'aide n'assure aucun encadrement, direction, contrôle ou surveillance du Bénéficiaire, sous quelque forme que ce soit, pendant ses déplacements et séjours vacanciers.

Ces déplacements et séjours vacanciers du Bénéficiaire ne font par ailleurs l'objet d'aucun encadrement, direction, contrôle ou surveillance, de quelque nature que ce soit.

Il est précisé que les déplacements et séjours vacanciers du Bénéficiaire se feront dans le cadre du groupe dont le projet de vacances a été sélectionné, composé de plusieurs jeunes mineurs et majeurs dont les noms, prénoms et âges sont précisés en annexe à la présente Convention.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS DE LA STRUCTURE

La structure d'aide remettra un Sac Ados au Bénéficiaire au plus tard 48 heures avant la date de départ prévue pour le séjour.

ARTICLE 3 : OBLIGATIONS DES RESPONSABLES DE LA GARDE QUANT AU BÉNÉFICIAIRE

Les Responsables de la garde s'engagent à ce que le Bénéficiaire utilise le chéquier vacances au paiement des frais afférents à son projet de vacances, sauf pour les Responsables de la garde à en rembourser le montant à la Structure d'aide.

La destination, le mode de transport, le lieu d'hébergement, la durée, les activités dominantes sont présentés dans le dossier de présentation du projet de vacances.

Il est expressément précisé que les choix d'organisation décrits dans le projet correspondent exclusivement à ceux du Bénéficiaire, sous l'autorité des Responsables de la garde et que la Structure d'aide n'a formulé aucun avis ou proposition, ni n'exerce aucun contrôle relativement à ces choix, dont elle se borne à faciliter la mise en oeuvre.

ARTICLE 4 : RESPONSABILITÉS EN CAS DE DOMMAGES CAUSÉS AUX TIERS PAR LE BÉNÉFICIAIRE

Il est expressément rappelé que la Structure d'aide, ses représentants et ses personnels, ne répondent pas du Bénéficiaire, et que les Responsables de la garde, en leur qualité de titulaires de l'autorité parentale sur la personne du Bénéficiaire, sont personnellement responsables des dommages que ce dernier viendrait à causer aux tiers.

Les Responsables de la garde garantiront la Structure d'aide, ses représentants et ses personnels, de tous recours, pour le cas où leur responsabilité viendrait à être recherchée par un tiers ou par ses ayants cause, victimes du fait du Bénéficiaire, sur quelque fondement juridique que ce soit.

Les Responsables de la garde renoncent expressément à tous recours à l'encontre de la Structure d'aide, de ses représentants et de ses personnels, en raison de dommages qu'il viendrait à causer à des tiers, sur quelque fondement juridique que ce soit.

ARTICLE 5 : RESPONSABILITÉS EN CAS DE DOMMAGES CAUSÉS AU BÉNÉFICIAIRE PAR DES TIERS

Les Responsables de la garde renoncent expressément à tous recours à l'encontre de la Structure d'aide, de ses représentants et de ses personnels, en raison de dommages qu'il viendrait à subir au cours de ses déplacements et séjour vacanciers, sur quelque fondement juridique que ce soit.

ARTICLE 6 : ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente Convention entre en vigueur dès sa signature par les Parties.

ARTICLE 7 : LITIGES

En cas de litige entre les Parties relativement la présente convention, les Tribunaux français seront seuls compétents.

Fait à _____ le _____
en autant d'exemplaires originaux que de parties,

Pour la Structure d'aide
(cachet et signature)

Le Bénéficiaire*
(signature)

Pour les Responsables de la garde
(signature(s))

ANNEXES :

- Photocopie d'une pièce d'identité du bénéficiaire
- Photocopie d'une pièce d'identité des Responsables de la garde (si personnes physiques), et photocopie du livret de famille ou document justifiant de la garde si autres que les deux parents
- Photocopie de l'assurance responsabilité civile.

** sous réserve de la validation de la demande*

Conseil général de l'Essonne

Direction des sports, de la jeunesse et de la vie associative
Service jeunesse
Boulevard de France
91012 Évry Cedex

Téléphone: 01 60 91 93 74
Télécopie : 01 60 91 77 80
Courriel : sacados91@cg91.fr

